

16 - «Le musée s'invite à Planoise» - Opération de partenariat avec Orange™ - Convention de mécénat avec le Groupe La Poste

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Pendant sa fermeture pour travaux, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie propose un projet culturel de territoire à Planoise en partenariat avec la maison de quartier, la médiathèque et la Scène Nationale de Besançon. Ses objectifs sont de développer l'attractivité du quartier, d'enrichir l'offre culturelle proposée à ses habitants, d'impulser des projets collectifs et d'innover en matière d'action culturelle.

A partir du 20 septembre, le Centre Nelson Mandela accueillera le projet «le musée s'invite à Planoise» pour sa première saison avec une sélection d'œuvres sur le thème «Figures, portraits et personnages». Cette présentation changera tous les six mois. Par ailleurs, un parcours piétonnier jalonné de reproductions en grand format des collections du musée mène au Théâtre de l'Espace où d'autres œuvres sont exposées.

A cette occasion, Orange et la Poste ont souhaité s'associer au projet en apportant un soutien à la Ville de Besançon.

I - Opération de partenariat avec Orange™

Orange™ souhaite s'associer au projet en apportant un soutien technique et logistique consistant en la mise à disposition de services innovants, à savoir :

- mise à disposition gratuite du service Mobile Web Edition (Flashcode), permettant la création de TAG, codes barres 2D et/ou NFC ainsi que la gestion des contenus associés
- accompagnement pour la mise en œuvre du service
- fourniture de 150 cartels flashcode et puces NFC à placer sur le parcours piétonnier menant du Théâtre de l'Espace au Centre Mandela.

Ces prestations représentent un coût de 3 995 € HT, soit 4 794 € TTC.

En contrepartie de ces prestations, la Ville de Besançon s'engage à fournir les services suivants :

- une soirée exceptionnelle de privatisation du Musée du Temps et de la cour du Palais Granvelle au tarif de 3 100 €,
- deux demi-journées de mise à disposition de la salle des partenaires du Musée du Temps en journée au prix unitaire de 515 €, soit un total de 1 030 €,
- cinq visites guidées pour un groupe jusqu'à 30 personnes d'une valeur unitaire de 122,80 €, soit un total de 614 €,
- un lot de publications des musées du centre pour un montant total de 50 €.

Le montant des prestations est évalué à 3 995 € HT soit 4 794 € TTC.

Les modalités de ce partenariat sont fixées par convention.

II - Convention de mécénat avec le Groupe La Poste

En tant qu'acteur économique majeur de la région et facilitateur d'un accès à toutes formes d'échanges et de services pour favoriser le développement harmonieux de tous et des territoires, le Groupe La Poste se positionne en tant que mécène de ce projet.

La raison d'être de ce projet d'une part et la qualité de l'offre culturelle du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie d'autre part, ont particulièrement retenu l'attention du Groupe La Poste, qui par conséquent a souhaité être le mécène privilégié du projet et de son catalogue associé.

Dans le cadre de ce mécénat, le groupe La Poste s'engage à verser la somme de 20 000 € net de taxes sur trois ans. Cette somme sera exclusivement affectée au projet «Le musée s'invite à Planoise» et fera l'objet de 3 versements, un par an. Le groupe La Poste s'engage également à promouvoir ce projet sur l'ensemble de ses réseaux de diffusion.

En contrepartie, la Ville de Besançon s'engage à affecter cette somme de 20 000 € net au projet «Le musée s'invite à Planoise», à promouvoir ce mécénat et à offrir un accueil privilégié au groupe La Poste.

L'organisation et les modalités d'exécution de ce partenariat sont définies par convention.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces partenariats,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat avec le Groupe La Poste et tout document ou avenant lié à ce projet,
- autoriser M. le Maire à encaisser le soutien financier du mécène,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec Orange™ et tout document ou avenant lié à ce projet.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.